



ANTOINE LEFÈVRE

Sénateur de l'Aisne

Les Républicains (LR)

Mandat en cours depuis le 1er octobre 2026 · Chargé d'études

Aussi : Conseiller municipal de Laon · Conseiller communautaire de la CA du Pays de Laon

CONTACTER

E-mail a.lefevre@senat.fr

Courrier Casier de la Poste, 15 rue de Vaugirard, 75291 Paris Cedex 06

En ligne www.facebook.com/100058089369863 · fr.linkedin.com/in/antoine-lef%C3%A8vre-41046a206

BIOGRAPHIE

Antoine Lefèvre, né le 18 février 1966 à Düsseldorf (Allemagne), est un homme politique français. Maire de Laon de 2001 à 2017, il est sénateur de l'Aisne depuis 2008. Il est élu premier questeur du Sénat le 4 octobre 2023, à la suite du renouvellement électoral du 24 septembre 2023.

Extrait de l'article « Antoine Lefèvre » de Wikipédia (licence CC BY-SA 4.0).

CLASSEMENT PAR ACTIVITÉ

55/100

108e sur 280

PRÉSENCE EN COMMISSION

41 %

51 réunions sur 123

PRÉSENCE EN SÉANCE

62 %

74 jours sur 119

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

4

AMENDEMENTS DÉPOSÉS

46

dont 22 adoptés

INTERVENTIONS EN SÉANCE

34

prises de parole

Sur 12 mois, du 12 octobre 2025 au 11 octobre 2026. Volumes d'activité enregistrée, pas une mesure de la qualité du mandat.

REVENUS ET INTÉRÊTS DÉCLARÉS (HATVP)

Déclaration d'intérêts de ce mandat pas encore publiée par la HATVP.

Montants tels que déclarés. La déclaration de patrimoine des parlementaires n'est pas publiée (consultable en préfecture).

GAUCHE, DROITE, D'APRÈS SES VOTES



Vote le plus souvent comme : LR 99 % · UCI 94 % · LIRT 88 %

FONCTIONS ET COMMISSIONS

Commission des finances (membre)

Questeur du Sénat

DERNIERS VOTES

Pour · Projet de loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles (21 juillet 2026)

Pour · Proposition de loi pour une montagne vivante et souveraine (21 juillet 2026)

Pour · Projet de loi visant à offrir des réponses immédiates aux phénomènes troublant l'ordre public, la sécurité et la tranquillité de nos concitoyens (21 juillet 2026)

Fiche complète, votes et sources : <https://vote-public.org/senateurs/antoine-lefevre/>

Sources : Assemblée nationale, Sénat et HATVP (Licence Ouverte), Wikipédia (CC BY-SA 4.0). VOTE PUBLIC est une plateforme citoyenne indépendante ; ce n'est pas un document officiel. Éditeur : association Clarté pour tous (en cours de constitution).

